

Avenant n° 9
du 18 juin 2002
relatif à la grille de reclassement

Convention Collective
Nationale
Des Missions Locales et Paio

Entre :

- Ø **Le Syndicat National des Missions Locales et PAIO**

- Ø **Les organisations syndicales de salariés:**
 - **CFDT**
 - Fédération PSTE : Fédération de la Protection Sociale du Travail et de l'Emploi
 - SYNARIJ : Syndicat National du Réseau Insertion Jeunes

 - **CFE / CGC**
 - FFASS : Fédération Française Santé et Action Sociale

 - **CFTC**
 - Fédération PSE : Fédération de la Protection Sociale et de l'Emploi

 - **CGT**
 - FNPOS : Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux
 - UGICT : Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

 - **CGT / FO**
 - FNAS : Fédération Nationale de l'Action Sociale

ARTICLE 1

La grille actuelle de reclassement des salariés en poste est renommée : « ***Classement – Reclassement - grille des indices de rémunérations*** »

ARTICLE 2

La grille intitulée « classement – reclassement – grille des indices de rémunérations » est modifiée ainsi que suit :
pour la cotation 4, l'indice 300 est remplacé par l'indice 315.

ARTICLE 3

Le présent avenant prendra effet, le 1^{er} jour du mois qui suit la publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Fait à Paris, le 18 juin 2002

SN-ML-PAIO : Syndicat National des Missions Locales et PAIO

Le président,
Michel ABHERVE

CFDT

Fédération PSTE : Fédération de la Protection Sociale du Travail et de l'Emploi

Jean-Louis TARDIVAUD

SYNARIJ : Syndicat National du Réseau d'Insertion Jeunes

Philippe BERHAULT

CFE - CGC

FFASS : Fédération Française Santé et Action Sociale

Catherine DUMONT

CFTC

Fédération PSE : Fédération de la Protection Sociale et de l'Emploi

Jean-Pierre THERRY

CGT
FNPOS : Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux
Brigitte MOUILLARD

UGICT : Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens
Robert MONCORGE

CGT - FO
FNAS : Fédération Nationale de l'Action Sociale
Gilles FOUCARD